

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOT- ET- GARONNE

Maison Départementale des Personnes Handicapées

ARRETE N° DGS-SA-20220007

**portant désignation de conseillers départementaux pour représenter le
Département au sein de la Commission Exécutive (COMEX) de la Maison
Départementale des Personnes Handicapées de Lot-et-Garonne (MDPH 47).**

La Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne,

VU l'article L. 3221-7 du Code général des collectivités territoriales autorisant le Président du Conseil départemental à procéder à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes ;

VU la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 et notamment son article premier modifiant la liste des membres de la commission exécutive du GIP « MDPH » ,

VU la convention constitutive du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Lot-et-Garonne » - signée le 20 décembre 2005 par les membres fondateurs constituant le Groupement d'Intérêt Public,

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 prenant acte de l'élection de Madame Sophie BORDERIE à la présidence du Conseil départemental dans les conditions de l'article L. 3122-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n° DGS-SA-20210012 du 02 août 2021,

SUR proposition du Directeur général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° DGS-SA-20210012 du 02 août 2021 de la Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne est abrogé.

ARTICLE 2 : Les personnes ci-dessous sont désignées comme membres titulaires de la Commission exécutive (COMEX) de la MDPH 47 en qualité de représentant(s) du Département de Lot-et-Garonne :

Madame BORDERIE Sophie,
Madame GONZATO-ROQUES Christine,
Monsieur HOCQUELET Joël,
Madame MAILLOU Emilie,
Monsieur PICARD Alain,
Monsieur BOUYSSONNIE Thomas,
Monsieur DEZALOS Christian,
Madame KHERKHACH Baya,
Monsieur CONSTANS Rémi,

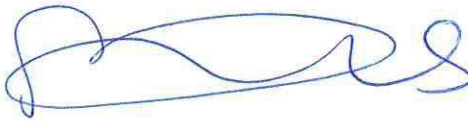
Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20220713-DGS-SA-20220007-AI
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Madame GRENIER Marie-Laure,
Madame DALLIES Vanessa,
Madame LAURENT Françoise,

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département de Lot-et-Garonne et le cas échéant affiché dans ses locaux. Tout recours contre cet acte sera porté devant le tribunal administratif dans les deux mois de l'accomplissement des mesures de publicité. Celui-ci peut notamment être saisi par l'application informatique TELERECOURS CITOYEN accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Agen, le **13 JUIL. 2022**

La Présidente du Conseil départemental



Sophie BORDERIE

Accusé de réception en préfecture
047-224700013-20220713-DGS-SA-20220007-AI
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022